

# Bulletin officiel de Pôle emploi

## Sommaire chronologique

### Décision NAq n° 2021-35 CMC du 8 juillet 2021

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine ..... 2

### Délibération n° 2021-50 du 13 juillet 2021

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 juin 2021 ..... 4

### Délibération n° 2021-51 du 13 juillet 2021

Rémunération des formations Pôle emploi (RFPE)..... 5

### Délibération n° 2021-52 du 13 juillet 2021

Convention entre l'Etat et Pôle emploi relative à la gestion et au financement du fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés de la filière automobile ..... 8

### Délibération n° 2021-53 du 13 juillet 2021

Convention de partenariat entre le ministère des Armées et Pôle emploi en matière de recrutement et reclassement des personnels des armées ..... 9

### Délibération n° 2021-54 du 13 juillet 2021

Projet d'avenant à la convention conclue entre l'Etat, l'Unédic, l'ACOSS, la CCMSA et Pôle emploi relative à la compensation au budget de l'Unédic des dispositifs d'exonérations ciblées ..... 10

### Délibération n° 2021-55 du 13 juillet 2021

Autorisation de lancer une consultation relative à un marché de travaux d'extension et réaménagement de la direction régionale Hauts-de-France à Villeneuve d'Ascq..... 11

### Décision DG n° 2021-143 du 19 juillet 2021

Délégation de signature temporaire au sein de la direction générale de Pôle emploi ..... 12

### Décision DSI n° 2021-08 du 19 juillet 2021

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information ..... 14

### Décision DSI n° 2021-09 du 19 juillet 2021

Délégation de signature temporaire du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information ..... 29

### Décision NAq n° 2021-36 DS DR du 19 juillet 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale..... 31

## **Décision NAq n° 2021-35 CMC du 8 juillet 2021**

# **Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine**

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-6 19°), R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi approuvé par délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi, notamment ses articles 9 et 10,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

### **Article 1**

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine :

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques, qui en assure la présidence
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou,
  - o en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou,
  - o en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés
- un représentant du service achats et marchés
- un représentant des affaires juridiques, qui en assure le secrétariat
- un représentant de la direction administration, finances et gestion et de la maîtrise des risques

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de Pôle emploi ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de Pôle emploi ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre Blanchet, madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe en charge des opérations, assure la présidence.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Pierre Blanchet et de madame Delphine Vidal, madame Sandrine Blazy-Ferron, adjointe au directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances, de la gestion et de la maîtrise des risques, assure la présidence.

### **Article 3**

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audioconférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la

convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés.

Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.

Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

#### **Article 4**

La décision NAq n° 2021-08 CMC du 1 février 2021 est abrogée.

#### **Article 5**

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 8 juillet 2021

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

**Délibération n° 2021-50 du 13 juillet 2021**

## **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 juin 2021**

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, R. 5312-6 et R. 5312-19,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de Pôle emploi, en particulier son article 13.2,

Après en avoir délibéré le 13 juillet 2021,

Décide :

### **Article 1**

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 juin 2021 est approuvé.

### **Article 2**

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 13 juillet 2021.

La Présidente du conseil d'administration,  
Valérie Decaux

## **Délibération n° 2021-51 du 13 juillet 2021**

### **Rémunération des formations Pôle emploi (RFPE)**

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5426-8 et suivants, R. 5312-6 2°, R. 5312-19 et R. 5426-18 et suivants,

Vu la délibération n° 2008-04 du 19 décembre 2008 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature et les conditions d'attributions des aides et mesures accordées par Pôle emploi, notamment son annexe 5 relative à la rémunération des formations (RFPE),

Vu la délibération n° 2021-34 du 4 mai 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la rémunération des formations (RFPE),

Vu la délibération n° 2021-40 du 8 juin 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la rémunération des formations (RFPE),

Après en avoir délibéré le 13 juillet 2021,

Décide :

#### **Article 1 - Objet**

Une rémunération peut être versée dans les conditions définies par la présente délibération aux demandeurs d'emploi inscrits, afin de leur assurer un revenu pendant toute la durée de leur participation à une action de formation professionnelle.

#### **Article 2 - Bénéficiaires et formations éligibles**

Sont concernés tous les demandeurs d'emploi inscrits ne percevant aucune allocation versée par Pôle emploi lors de l'entrée en formation.

La rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) est accordée aux demandeurs d'emploi qui suivent une action de formation achetée, financée ou cofinancée par Pôle emploi.

Les dispositifs suivants ne donnent pas lieu au versement de la rémunération :

- le bilan de compétences ;
- le permis de conduire B (code et/ou conduite) ;
- l'accompagnement à la création d'entreprise ;
- l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les prestations d'accompagnement et d'évaluation mises en œuvre par Pôle emploi.

#### **Article 3 - Montant de la rémunération**

Le montant de la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) est le suivant :

- 200 euros pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans à la date de leur entrée en stage (178 euros à Mayotte) ;
- 500 euros pour les personnes âgées de dix-huit à vingt-cinq ans à la date de leur entrée en stage (443 euros à Mayotte) ;
- 685 euros pour les personnes âgées de vingt-six ans ou plus à la date de leur entrée en stage (609 euros à Mayotte) ;
- 685 euros pour les personnes suivantes âgées de moins de vingt-six ans à la date de leur entrée en stage (609 euros à Mayotte) :
  - o personnes veuves, divorcées, séparées, ou célibataires et qui assument seules la charge d'un ou plusieurs enfants résidant en France ;
  - o femmes seules en état de grossesse ayant effectué la déclaration de grossesse et les examens prénataux prévus par la loi ;

- parents d'au moins trois enfants ;
  - personnes divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de trois ans ;
  - personnes ayant exercé une activité salariée pendant six mois au cours d'une période de douze mois ou pendant douze mois au cours d'une période de vingt-quatre mois.
- entre 685 euros et 1 932,52 euros (609 euros et 1 720 euros à Mayotte) pour les travailleurs handicapés en recherche d'emploi lorsqu'ils justifient d'une activité salariée pendant six mois au cours d'une période de douze mois ou pendant 12 mois au cours d'une période de 24 mois. Le salaire journalier de référence servant de base à l'indemnisation est déterminé selon les modalités applicables à l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi dans le cadre du règlement général pour déterminer le montant de la rémunération des formations de Pôle emploi

Ces montants s'appliquent aux formations démarrant à partir du 1er mai 2021. Ils s'appliquent également aux formations en cours à cette date. Par exception, pour les personnes qui suivent des formations d'une durée supérieure à un an et qui perçoivent une rémunération de formation Pôle emploi (RFPE) d'un montant égal à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), le montant de la rémunération reste inchangé.

Lorsque le stagiaire atteint l'âge de dix-huit ans ou vingt-six ans durant sa formation, le montant de sa rémunération est automatiquement actualisé.

#### **Article 4 - Modalités de versement et formalités**

La rémunération est versée mensuellement à terme échu, dès la première heure, pendant la durée de la formation, sous réserve de l'assiduité du stagiaire dans le suivi de la formation.

Les personnes qui suivent un stage à temps partiel (d'une intensité hebdomadaire inférieure à 30 heures) perçoivent, pour chaque heure de formation, une rémunération égale à la rémunération mensuelle qu'elles auraient perçue pour un stage à temps complet, divisée par 151,67.

Concernant les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), le montant de la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) ne peut être inférieur au montant de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). A titre transitoire et jusqu'à une date arrêtée par décision du directeur général, lorsque la formation est à temps partiel, l'allocation spécifique de solidarité (ASS), si elle est d'un montant supérieur à la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE), est maintenue pendant la durée de la formation.

La rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) est entièrement cumulable avec les rémunérations issues d'une activité professionnelle dès lors que celle-ci est sans incidence sur l'assiduité du stagiaire dans le suivi de sa formation.

Elle n'est pas cumulable avec une bourse.

En cas d'interruption de la formation pendant plus de 15 jours consécutifs, le versement de la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) est suspendu.

Le versement de la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) ne peut excéder la durée maximum de formation mentionnée à l'article R. 6341-15 du code du travail, soit trois ans.

La rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) n'est pas attribuée ou cesse d'être versée aux demandeurs d'emploi remplissant les conditions mentionnées à l'article L. 5421-4 du code du travail.

#### **Article 5 - Trop-perçus**

Pôle emploi procède au recouvrement des rémunérations indûment versées en application des articles L. 5426-8 et suivants et R. 5426-18 et suivants du code du travail.

## **Article 6 - Expérimentation**

A titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2022, la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) est également accordée lorsque la formation est validée par Pôle emploi et achetée, financée ou cofinancée par :

- le compte personnel de formation (CPF) ou les fonds propres du demandeur d'emploi, dans des conditions (délais de dépôt, point de départ de la rémunération, ...) précisées par instruction du directeur général ;
- un tiers dans le cadre d'un partenariat avec Pôle emploi.

Un bilan est présenté au conseil d'administration concernant le nombre de bénéficiaires, les formations visées, les partenariats le cas échéant concernés, les impacts financiers, ainsi que les perspectives dans le contexte de l'accès à la formation à la date du bilan.

## **Article 7 - Publication, entrée en vigueur, abrogation, exécution**

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Elle entre en vigueur le 1er juillet 2021. Les modalités de mise en œuvre en sont précisées par instruction du directeur général de Pôle emploi.

Elle abroge à cette date les délibérations n° 2021-34 du 4 mai 2021 et n°2021-40 du 8 juin 2021 relatives à la rémunération des formations (RFPE).

Fait à Paris, le 13 juillet 2021.

La Présidente du conseil d'administration,  
Valérie Decaux

**Délibération n° 2021-52 du 13 juillet 2021**

## **Convention entre l'Etat et Pôle emploi relative à la gestion et au financement du fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés de la filière automobile**

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, R. 5312-6 2° et 4° et R. 5312-19,

Vu le décret n° 2021-844 du 29 juin 2021 relatif au fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés de la filière automobile,

Vu l'accord cadre entre l'Etat, les groupes Renault et Stellantis et la plateforme de la filière automobile relatif au fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés dans la filière automobile en France signé le 17 juin 2021,

Vu la délibération n° 2014-31 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi relative aux conventions devant être soumises à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré le 13 juillet 2021,

Décide :

### **Article 1**

Le projet de convention entre l'Etat et Pôle emploi relative à la gestion et au financement du fonds exceptionnel d'accompagnement et de reconversion des salariés licenciés de la filière automobile est approuvé.

### **Article 2**

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Les modalités de mises en œuvre sont précisées par instruction du directeur général de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 13 juillet 2021.

La Présidente du conseil d'administration,  
Valérie Decaux

---

**Délibération n° 2021-53 du 13 juillet 2021**

## **Convention de partenariat entre le ministère des Armées et Pôle emploi en matière de recrutement et reclassement des personnels des armées**

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, R. 5312-6 2° et 4° et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2014-31 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi relative aux conventions devant être soumises à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré le 13 juillet 2021,

Décide :

### **Article 1**

Le projet de convention de partenariat entre le ministère des Armées et Pôle emploi en matière de recrutement et reclassement des personnels des armées est approuvé.

### **Article 2**

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 13 juillet 2021.

La Présidente du conseil d'administration,  
Valérie Decaux

**Délibération n° 2021-54 du 13 juillet 2021**

**Projet d'avenant à la convention conclue entre l'Etat, l'Unédic, l'ACOSS, la CCMSA et Pôle emploi relative à la compensation au budget de l'Unédic des dispositifs d'exonérations ciblées**

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, R. 5312-6 4° et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2014-31 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi relative aux conventions devant être soumises à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la convention conclue le 1er mars 2019 entre l'Etat, l'Unédic, l'ACOSS, la CCMSA et Pôle emploi relative à la compensation au budget de l'Unédic des dispositifs d'exonérations ciblées,

Vu le projet d'avenant,

Après en avoir délibéré le 13 juillet 2021,

Décide :

**Article 1**

Le projet d'avenant à la convention conclue entre l'Etat, l'Unédic, l'ACOSS, la CCMSA et Pôle emploi relative à la compensation au budget de l'Unédic des dispositifs d'exonérations ciblées est approuvé.

**Article 2**

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 13 juillet 2021.

La Présidente du conseil d'administration,  
Valérie Decaux

**Délibération n° 2021-55 du 13 juillet 2021****Autorisation de lancer une consultation relative à un marché de travaux d'extension et réaménagement de la direction régionale Hauts-de-France à Villeneuve d'Ascq**

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, R. 5312-6 20° et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu ensemble la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu l'avis du CGEFI et du comité d'audit et des comptes du 6 juillet 2021,

Après en avoir délibéré le 13 juillet 2021,

Décide :

**Article 1**

Est autorisé le lancement selon une procédure formalisée d'un marché de travaux d'extension et réaménagement de la direction régionale Hauts-de-France à Villeneuve d'Ascq.

**Article 2**

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 13 juillet 2021.

La Présidente du conseil d'administration,  
Valérie Decaux

**Décision DG n° 2021-143 du 19 juillet 2021****Délégation de signature temporaire au sein de la direction générale de Pôle emploi**

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13 et R.5312-19,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2019-14 du 12 mars 2019 fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2020-8 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Décide :

**Article 1 - Délégués temporaires**

**§ 1** - A titre exceptionnel et pour toute la durée de l'opération des travaux d'extension et réaménagement du siège de la direction régionale de Hauts-de-France à Villeneuve d'Ascq, délégation est donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux, et à monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés, à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi :

- a) en matière de marchés de travaux afférents à cette opération :
  - o les décisions, documents et actes nécessaires à sa passation autres que sa signature ;
  - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur exécution y compris les bons de commande sans limitation de montant, les ordres de services et décisions de poursuivre, les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement, à l'exception des actes emportant sa résiliation.
- b) en matière de marchés publics de services afférents à cette opération :
  - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, y compris leur signature ;
  - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur exécution y compris les bons de commande sans limitation de montant, les ordres de services, décisions de poursuivre et les avenants ayant une incidence financière, ainsi que les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément de leurs conditions de paiement et les actes emportant leur résiliation.

**§ 2** - Délégation temporaire est également donnée à madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion, à l'effet de signer, en matière de marché de travaux, les avenants qui cumulativement ne dépassent pas 10% du montant HT du marché initial.

## **Article 2 - Dispositions finales**

La présente décision s'applique sans préjudice des autres décisions en vigueur.

Elle est publiée au bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 19 juillet 2021.

Jean Bassères,  
Directeur général

## Décision DSI n° 2021-08 du 19 juillet 2021

# Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la décision n° 2021-50 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

## Section 1 - Dispositions générales

### Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

### Article 2 - Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,

- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
  - o leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

### Article 3 - Délégués permanents

#### § 1 Délégués permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice en charge de la direction performance sociale,
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique
- madame Corinne Druésne, directrice de la direction fonction d'appui,
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général des systèmes d'information,
- monsieur Hubert Faucher, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaëlle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production de l'ingénierie et de la relation de services, adjoint au directeur général des systèmes d'information et directeur par intérim en charge de la direction opérations et services,
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Rémi-Pierre Pizot, directeur en charge de la direction projets et ingénierie techniques
- monsieur Stéphane Rideau, directeur en charge de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.

#### § 2 Délégués permanents pour les actes visés à l'article 1.

Bénéficient des délégations mentionnées à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits,
- madame Cécile Bleton, architecture, transformation du SI et RSE, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Jean-Pierre Bordes, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA règlementaire, adjoint au directeur de la direction produits,

- monsieur Christian Bréus, performance et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance économique,
- madame Anne Carriere, intégration et DEVOPS, direction opérations et services au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction performance économique
- monsieur Jean-Luc Donio, adjoint au directeur de la direction fonctions d'appui,
- madame Diana Haout, déploiement et valorisation des produits SI, adjoint au directeur services et déploiement de proximité de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Michel Levaslot, transformation DSI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Tahar Mezlef, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise recrutement au sein de la direction produits
- monsieur Lionel Petitjean, missions et conduite de la transformation de la DSPC, adjoint au directeur de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Poirier, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Christophe Piquer, adjoint au directeur de la direction inscription - indemnisation - accompagnement au sein de la direction produits
- monsieur Laurent Vrignaud, architecture et plan projet technique, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- Monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- Madame Nadja Balleur Le Blevet, responsable du département échange de données et documents de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Joan Barillere, responsable du département recherche d'emploi de la direction Inscription - Indemnisation - Accompagnement
- Monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Philippe Bigear, responsable du département ressources humaines au sein de la direction fonctions d'appui,
- Madame Michèle Blaesius, responsable du département prestations au sein de la direction Inscription - Indemnisation - Accompagnement
- Madame Marie-Bernadette Blin, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Madame Alexandra Bohy, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction des projets et de l'ingénierie techniques
- Monsieur Arnaud Bonte-Buttin, responsable du département finances au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- Madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction des projets et de l'ingénierie techniques

- Monsieur Patrice Cassa, responsable du département architecture et trajectoire produits au sein de la direction entreprise - recrutement
- Monsieur Florent Castets, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur David Chalmel, responsable du département provisionning et exploitation des environnements fabricants au sein de la direction opérations et services
- Madame Sandra Charrier, responsable du département responsabilité sociétale au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Madame Stéphanie Clémentine, responsable du département GA, paie et pilotage de la performance sociale au sein de la direction performance sociale,
- Monsieur Joel Cotreau, responsable du département pilotage du plan et de la performance au sein de la direction adjointe coordination et MOA règlementaire de la direction produits,
- Madame Sabine Couderc, responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction performance sociale
- Monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- Monsieur Yann Daudin, responsable du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Madame Hélène De Cossette, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité,
- Monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Nicolas Delahaye, responsable du département nouvelles modalités de recrutement au sein de la direction entreprise -recrutement
- Madame Véronique Delanghe, responsable du département inscription, actualisation et contrôle au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pascal Devieilletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- Monsieur Jean-Marc Diss, responsable du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Jean-François Dupitier, responsable du département architecture d'entreprise & transformation du SI de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Thibaud Duverger, responsable du département offre et marque employeur au sein de la direction entreprise - recrutement
- Madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- Madame Laurence Eccheli, responsable du département logistique immobilier et sécurité DSI au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Cécile Faubladiet, responsable du département offres de service d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Denis Faussurier, responsable du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise - recrutement
- Monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département gestion relation entreprises et aides de la direction entreprise - recrutement

- Monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- Madame Claire Gallou, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction pilotage et support à l'organisation
- Madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Jean-Luc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur François Girona, responsable du département centre opérationnel de sécurité (SOC) au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Madame Anissa Godard, responsable ad interim du département gestion des référentiels communs de la direction référentiels outils & support au développement
- Monsieur Bruno Guillard, responsable du département maîtrise d'ouvrage réglementaire au sein de la direction adjointe coordination et MOA réglementaire,
- Monsieur Laurent Guinard, responsable du département agence data au sein de la direction référentiels outils et support au développement
- Monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services
- Monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur François Lampe, responsable du département support & déploiement proximité nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique
- Madame Sandrine Laubie, responsable du département studio au sein de la direction référentiels outils et support au développement
- Monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Marie-Hélène Lejeau, responsable du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune, de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Madame Nathalie Manuel, responsable du département recherches, candidatures et recrutements de la direction entreprise recrutement
- Monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance économique
- Monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation

- Monsieur Michael Mornet, responsable du département risques et AGS au sein de la direction fonctions d'appui
- Madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement
- Monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage au sein de la direction produits,
- Monsieur Philippe Paumard, responsable ad interim du département développement des compétences et formation au sein de la direction performance sociale,
- Madame Aline Phimphrachanh responsable du département espace de travail au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Xavier Queyreau, responsable du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences,
- Monsieur Romain Quilici, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- Monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Madame Elodie Richet, responsable du département support et déploiement de proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences et site Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Rousseau, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Madame Emilie Soulié, responsable du département expertise juridique au sein de la direction performance économique
- Monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- Madame Marie To, responsable du département gouvernance et pilotage DSI au sein de la direction performance économique,
- Monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF- PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Valérie Vidal, responsable du département missionnements et conduite de la transformation au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean Vidal, responsable du département carrières, mobilité et recrutement de la direction performance sociale,
- Monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Jean-Daniel Wendling, responsable ad interim jusqu'au 20 avril 2021 du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- Madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Gilles Allard, responsable du pôle appui déploiement SI Est et DOM du département support & déploiement proximité Est & DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen au sein de la direction sites et pôles de compétences,
- Monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI IDF-PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- Madame Corinne Barascud, responsable du pôle production 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Chérif Barry, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Marie-Pauline Ben Salem, responsable du pôle conception des produits et services 3 au sein du département pôles de compétences et site Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Eric Billore, responsable du pôle GA paie et gestion des temps du département GA paie et pilotage de la performance sociale de la direction performance sociale
- Monsieur Anthony Bompas, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Christophe Bonduelle, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Julien Bordier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Thierry Boudaud, responsable du pôle Ingénierie et Support technique 1 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Sylvie Bourgoïn, responsable du pôle contrôle de gestion fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pascal Bronner, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Campion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Julien Carreno, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle et datacenter au sein de la direction opérations et services

- Monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS, stockage et sauvegarde du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Chevreux, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et site Gradignan au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Xavier Cholet, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et site de Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire et responsable ad interim du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Alban Combe, responsable du pôle support et environnement de travail centre Est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Jean-François Cuq, responsable du pôle appui déploiement SI Sud Ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest de la direction production, ingénierie et relation de services,
- Monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils internes du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle cohérence fonctionnelle au sein du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise - recrutement
- conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Annabelle Dierstein, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service au sein du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- Monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation
- Monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité

- Monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur Est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Philippe Favry, responsable du pôle ingénierie et support technique 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Christophe Fline, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Denis Gallièrre, responsable du pôle relation utilisateur Sud-Ouest du département support et déploiement proximité Sud-Ouest de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pascal Galtier, responsable du pôle supervision capacité et performance des produits du département Métrologie performance et supervision des produits de la direction opérations et services
- Monsieur Michel Gancarski, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Fabien Godin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôle de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe - Michel Goetz, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur David Gothelf, responsable du pôle matériels et logiciels au sein du département marchés et fournisseurs de la direction performance économique
- Monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur Méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Madame Isabelle Hardy, responsable du pôle missions transverses au sein de la direction fonctions d'appui
- Monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction performance économique
- Monsieur Jean-Marc Henry, responsable du pôle relation utilisateurs 1 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- Madame Séverine Jacob, responsable du pôle architecture fonctionnelle produit du département architecture et trajectoire produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- Monsieur Xavier Jambon, responsable du pôle support environnement de travail Nord du département support & déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité

- Madame Marie-Thérèse Keith, responsable du pôle ingénierie des tests et ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle conduite projet 2 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Sébastien Kuhn, responsable du pôle relation utilisateurs 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains Rouen Villeneuve d'Ascq de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur IDF et PES du département support et déploiement proximité IDF-PES au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Samuel Lachaud, responsable du pôle développement des compétences du département développement des compétences & formation au sein de la direction de la performance sociale
- Madame Céline Lagoutte, responsable du pôle conduite de projets et conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail Sud ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Johann Lardit, responsable du pôle service parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pascal Lecllet, responsable du pôle conception des produits et des services 1 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur centre est du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Samuel Lefevre, responsable du pôle conception des produits et services 5 du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- Monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs / IST / production 2 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Marc Manservisi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Pierre Maillet, responsable du pôle conception des produits et services 3 du département pôles de compétences et site Gradignan au sein de la direction sites et pôles de compétences,

- Madame Cécilia Maldonado, responsable du pôle conception des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Paul Martial, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle et data center au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Luc Martinez, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Bernard Marquais, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle et datacenter au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Stéphane Moiny, responsable du pôle relation utilisateur Nord du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Jean-François Montclair, responsable du pôle médias d'appropriation du département médias d'appropriation et versions de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Olivier Neau, responsable du pôle conduite de projets 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Neveu, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et sites Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- Monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département méthodes et MOA des outils internes au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation,
- Monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Charles Peloutier, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 au sein du département pôles de compétences et site Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et ad interim du pôle conduite de projet 1 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail du département relations sociales et QVT au sein de la direction performance sociale,
- Monsieur François-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Florent Perticoz, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Lyon Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Nicolas Pineau, responsable du pôle conception des produits et services 1 au sein du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences

- Monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs/IST/production 1 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle support éditique du département production éditique au sein de la direction opérations et services
- Monsieur Christophe Pourre, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits au sein de la direction inscription indemnisation accompagnement
- Madame Agathe Ravilly, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- Madame Frédérique Rémy, responsable du pôle formation au sein du département développement des compétences et formation de la direction performance sociale,
- Monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur grand ouest du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Eric Ritzenthaler, responsable du pôle conduite de projet 3 du département pôles de compétences et site Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- Monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 2 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Alex Salvi, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et sites Oullins Beaune de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Pierre Sarazin, responsable du pôle production 1 du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Murielle Saurel, responsable du pôle accompagnement managérial au sein de la direction de la performance sociale,
- Monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail est du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail méditerranée du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- Monsieur Yves Serrenho, responsable du pôle appui déploiement SI Centre Est du département support & déploiement proximité Centre Est au sein de la direction production, ingénierie et relation de services
- Monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance économique
- Madame Julie Siffert, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 du département pôles de compétences et site Castelnau de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Christine Simon, responsable du pôle conduite de projet 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur André Stamboulian, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Frédéric-Pierre Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Julien Thibault, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 du département pôles de compétences et sites Nantes Caen de la direction sites et pôles de compétences

- Madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle Saint Mesmin et par interim du pôle ingénierie et support technique / production 1 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin au sein de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Madame Morgane Vigouroux, responsable du pôle conception des produits et des services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction sites et pôles de compétences
- Monsieur Jean-Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

## Section 2 - Dispositions particulières

### Article 4 - Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance économique au sein de la direction des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
  - o les bons de commande, quel que soit leur montant
  - o les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation, dans la limite de ses attributions.

### Article 5 - Travaux

Délégation permanente est donnée à monsieur Hubert Faucher, en tant que directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT

- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

#### **Article 6 - Achats**

Délégation permanente est donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
  - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
  - o les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
  - o ainsi que les actes emportant leur résiliation.

#### **Article 7 - Performance opérationnelle et gouvernance**

Délégation permanente est donnée à monsieur Christian Bréus adjoint au directeur de la direction performance économique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT.

#### **Article 8 - Ressources humaines**

Délégation de signature est donnée à madame Laurence Cosson - Piantoni directrice en charge de la direction performance sociale, à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, de catégorie 4, filière management, et médiateurs.

#### **Article 9 - Abrogation**

La décision DSI n°2021-06 du 7 juin 2021 est abrogée.

#### **Article 10 - Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 19 juillet 2021.

Franck Denié,  
directeur général adjoint  
systèmes d'information

**Décision DSI n° 2021-09 du 19 juillet 2021**

## **Délégation de signature temporaire du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information**

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la décision n° 2021-50 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Décide :

### **Article 1**

Délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Stéphane Rideau, directeur en charge de la direction entreprise recrutement, le 2 août, et à Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits, adjoint au directeur général des systèmes d'information, du 3 au 27 août, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
  - o les bons de commande, quel que soit leur montant
  - o les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 19 juillet 2021.

Franck Denié,  
directeur général adjoint  
systèmes d'information

## **Décision NAq n° 2021-36 DS DR du 19 juillet 2021**

# **Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-138 du 8 juillet 2021 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

## **Section 1 - Fonctionnement général**

### **Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1 §2 et §3 de l'article 14 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités en vue d'autoriser le traitement.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 14 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6, § 7, § 8, § 9, § 10, § 11, § 12, § 13 et § 14 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,

- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national,

**§ 4** - Délégation est donnée, aux personnes désignées aux § 3, § 7, § 13.5 (sauf exception) et § 16.1 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine,

**§ 5** - Délégation est donnée, aux personnes désignées aux § 1 et § 11 de l'article 14 à l'effet de, signer les états de frais des membres des instances paritaires régionales, au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions.

## **Article 2 - Marchés publics**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 5 de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 (sauf exception) § 4 (sauf exception), et § 9.1) à § 9.2) (sauf exception), de l'article 14 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

**§ 3** - Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services, à :

- madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- madame Odile Darricau, directrice des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint en charge de la sécurité des personnes et des biens
- monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et International,
- madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations
- madame Marie Ibar, responsable du service développement managérial
- madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
- monsieur Olivier Duffaut, responsable du service gestion des talents, emplois et compétences
- madame Christelle Berger, responsable adjointe du service gestion des talents, emplois et compétences
- madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
- monsieur Dominique Gelpe, responsable du service orientations et prestations
- madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
- monsieur David Jaulin, responsable adjoint du service système informatique et téléphonie régionale
- madame Roselyne Renard, responsable du service achats et marchés S3-S4 (immobilier)
- monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
- madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- monsieur Grégory Cluzes, responsable des services partenariat, relations extérieures et statistiques études

- madame Béatrice Peyrat, responsable adjointe du service partenariat et relations extérieures et responsable du service responsabilité sociétale et environnementale
- madame Carolyn Sageaux, responsable adjointe du service statistiques études
- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud

à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

**§ 4-** Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services, à :

- madame Patricia Gobin, responsable du service communication réseau
- monsieur Pascal Granger, responsable du service WEB et événementiel

à l'effet de signer uniquement :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

**§.5 -** Délégation est donnée, en matière d'achats de fournitures et de services à :

- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin)
- Monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Christine Méraud, directrice de la plateforme Est
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud

à l'effet de signer uniquement :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,

**§ 6.** Délégation est donnée, en toute matière, à :

- monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier territoire Aquitaine
- monsieur Jérémy Richard, responsable du service immobilier territoire Poitou Charentes et Limousin

à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

## **Section 2 - Autres contrats**

### **Article 3 - Partenariat et autres contrats**

Délégation est donnée aux personnes désignées :

- aux § 1 et § 2 de l'article 14, sans limite de montant
- au § 4 de l'article 14, dans la limite de 75 000 € HT

à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

## **Section 3 - Gestion immobilière**

### **Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme**

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique

à l'effet de signer :

- 1) les baux et les conventions de mise à disposition ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

## **Section 4 - Ressources humaines**

### **Article 5 - Gestion des ressources humaines**

Délégation est donnée à :

- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
- madame Céline Héroult, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance
- madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

## **Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à recours**

### **Article 6 - Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 8 de l'article 14 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

### **Article 7 - Décisions de sanction**

Délégation est donnée à :

- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes et,
- monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe service prévention des fraudes

à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

### **Article 8 - Recours préalables obligatoires**

**§ 1** - Délégation est donnée à madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information à l'effet de signer les décisions, statuant sur les recours préalables obligatoires

formés contre les décisions, de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative, visées par l'article 7, en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

**§ 2** - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales, délégation temporaire de signature est donnée aux personnes suivantes :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- madame Odile Darricau, directrice des opérations
- madame Isabelle Barsacq, directrice métier

à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les autres décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

## **Section 6 - Prestations en trop versées**

### **Article 9 - Délais, remise et admission en non-valeur**

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 8.1 de l'article 14 à l'effet d'accorder 60 mois de remboursement de prestations en trop versées.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 8.2 et § 16.3 de l'article 14 à l'effet d'accorder dans la limite de 48 mois, le remboursement de prestations en trop versées

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 4** - Délégation est donnée à la personne désignée au § 8.1 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 20 000 € lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 5** - Délégation est donnée à la personne désignée au § 8.2 de l'article 14 à l'effet d'accorder une remise, de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées. :

- dans la limite de 10 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage

## **Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif**

### **Article 10 - Plaintes**

1) Délégation est donnée à :

- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion (en qualité de chef d'établissement du site administratif d'Aytré)
- monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (en qualité de chef d'établissement de Limoges)
- madame Celia Rodrigues Minau, directrice territoriale du Poitou (en qualité de chef d'établissement du site administratif de Saint Benoit)
- madame Christine Andrieux Lautrette, chargée de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Jérôme Day, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Olivier Gaudy, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- madame Carole Manat, chargée de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin) au sein de la direction des personnes et des biens
- monsieur Abderezak Saoucha, chargé de sécurité au sein de la direction des personnes et des biens

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

2) Délégation est donnée à :

- monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint en charge de la sécurité des personnes et des biens
- madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information

à l'effet de porter plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

### **Article 11 - Contentieux**

Délégation est donnée, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi à :
  - o madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
  - o madame Odile Darricau, directrice des opérations
  - o madame Isabelle Barsacq, directrice métier
  - o monsieur Franck Guilbaud, responsable du service gestion des droits de la direction métier
  - o monsieur Denis Bernardot, responsable du service demandeurs d'emploi de la direction métier
  - o madame Martine Bore-Gesta, juriste au sein du service gestion des droits de la direction métier
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :
  - o monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
  - o madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information

- monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
- en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :
  - des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
  - des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
  - d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
    - madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale
    - madame Céline Hérault, directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
    - madame Christine Georget, directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail
- en toute autre matière, à l'exception des litiges :
  - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
  - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
  - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
  - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
    - madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
    - monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- en toute autre matière, à l'exception du dépôt de plainte et des litiges :
  - entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
  - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
  - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
  - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
    - madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
    - monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
    - monsieur Vincent Coyac, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques
    - madame Sonia Moreau, juriste au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques

## Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à :

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations

- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Dominique Ruiz, directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

### **Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation est donnée à

- madame Delphine Vidal, directrice régionale adjointe des opérations
- monsieur Jean-Pierre Blanchet, directeur régional adjoint de la maîtrise des risques, administration, finances et gestion
- madame Sandrine Blazy Ferron, adjointe au directeur régional adjoint maîtrise des risques administration, finances et gestion
- monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion

à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

## **Section 8 - Délégués et dispositions diverses**

### **Article 14 - Délégués**

#### **§ 1 - Directrice régionale adjointe des opérations**

- madame Delphine Vidal

#### **§ 2 - Directeur régional adjoint maîtrise des risques, administration, finances et gestion :**

- monsieur Jean-Pierre Blanchet

#### **§ 3 - Directrice régionale adjointe chargée de la performance sociale :**

- madame Dominique Ruiz (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)

#### **§ 4 - Directeur de la stratégie et des relations extérieures :**

- monsieur Aurélien Leroy (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)

#### **§ 5 - Adjointe au directeur régional maîtrise des risques, administration, finances et gestion :**

- madame Sandrine Blazy Ferron,

#### **§ 6 - Directrice de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale :**

- madame Céline Hérault

#### **§ 7 - Directrice des relations sociales et de la qualité de vie au travail :**

- madame Christine Georget

#### **§ 8 - Directrices au sein de la direction des opérations :**

- 1) madame Odile Darricau, directrice des opérations
- 2) madame Isabelle Barsacq, directrice métier

#### **§ 9 - Directeurs au sein de la direction maîtrise des risques, administration, finances et gestion :**

- 1) monsieur Christophe Chef, directeur de l'immobilier et de la logistique
- 2) monsieur Jérôme Guinot, directeur des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques (à l'exception de la délégation de signature pour les marchés publics de travaux)
- 3) monsieur Thierry Moreau, directeur finances et contrôle de gestion
- 4) madame Nathalie Verhulst, directrice de la maîtrise des risques et systèmes d'information

- 5) monsieur Thomas Fournier, directeur adjoint de la maîtrise des risques et systèmes d'information
- 6) monsieur Yvon Debeauvais, directeur adjoint en charge de la sécurité des personnes et des biens

**§ 10** - Directeurs au sein de la direction de la stratégie et des relations extérieures :

- 1) monsieur Vincent Poux, directeur de la communication et International
- 2) madame Eléonore Gire, directrice adjointe de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluations

**§ 11** - Cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale :

- monsieur Patrick Boutin, chef de cabinet en charge des relations avec l'instance paritaire régionale

**§ 12** - Médiation :

- madame Valérie Daunas, médiatrice

**§ 13** - Responsables de services et responsables de services adjoints :

- 1. au sein de la direction finances et contrôle de gestion :
  - o monsieur David Cosledan, responsable du service contrôle de gestion
  - o madame Christina De Jesus Grave, responsable adjointe du service contrôle de gestion
  - o madame Adeline Nigou, responsable du service comptabilité PACTES3
  - o madame Catherine Rahmoune, responsable du service comptabilité IFA
- 2. au sein de la direction des achats, marchés, moyens généraux et affaires juridiques :
  - o madame Roselyne Renard, responsable du service achats et marchés S3-S4 (immobilier)
  - o monsieur Michel Rousseau, responsable du service achats et marchés S4
  - o madame Nadine Fournier, responsable du service moyens généraux
- 3. au sein de la direction de l'immobilier et de la logistique :
  - o monsieur Thierry Robert, responsable du service immobilier territoire Aquitaine
  - o monsieur Jérémy Richard, responsable du service immobilier territoire Poitou Charentes et Limousin
- 4. au sein de la direction de maîtrise des risques et systèmes d'information :
  - o madame Grace Contu-Agundez, responsable du service système informatique et téléphonie régionale
  - o monsieur David Jaulin, responsable adjoint du service système informatique et téléphonie régionale
  - o monsieur Thierry Biensan, responsable du service prévention des fraudes
  - o madame Elodie Crespy, responsable du service maîtrise des risques et contrôle interne
- 5. au sein de la direction relations sociales et qualité de vie au travail :
  - o madame Marie Ibar, responsable du service développement managérial (à l'exception de la délégation de signature pour les états de frais des membres des instances régionales représentatives du personnel)
  - o madame Xuan Rauzet, responsable du service relations sociales et juridique
- 6. au sein de la direction de la gestion des ressources humaines et de la performance sociale :
  - o monsieur Olivier Duffaut, responsable du service gestion des talents, emplois et compétences

- madame Christelle Berger, responsable adjointe du service gestion des talents, emplois et compétences
- madame Lydie Coquelle, responsable du service gestion administration du personnel
- 7. au sein de la direction métier :
  - monsieur Franck Guilbaud, responsable du service gestion des droits
  - monsieur Denis Bernardot, responsable du service demandeurs d'emploi
  - monsieur Hugues Davis, responsable du service aux entreprises et développement économique
  - monsieur Dominique Gelpe, responsable du service orientations et prestations
- 8. au sein de la direction des opérations :
  - madame Emmanuelle Mahé, responsable du service formation dans les territoires
  - madame Florence Le Boucher, responsable du service pilotage, performance, qualité et projets
  - madame Fabienne Da Costa, responsable du service transformation digitale
- 9. au sein de la direction de la communication, stratégie et relations extérieures :
  - madame Patricia Gobin, responsable du service communication réseau
  - monsieur Pascal Granger, responsable du service WEB et événementiel
- 10. au sein de la direction de la stratégie, relations extérieures, statistiques et évaluation :
  - monsieur Christophe Bequart, responsable du service développements et projets
  - monsieur Grégory Cluzes, responsable des services partenariat et relations extérieures et statistiques études
  - madame Béatrice Peyrat, responsable adjointe du service partenariat et relations extérieures et responsable du service responsabilité sociétale et environnementale
  - madame Carolyn Sageaux, responsable adjointe du service statistiques études

**§ 14 - Responsables d'équipe :**

- madame Audrey Devanne, responsable d'équipe gestion des emplois et des carrières
- madame Delphine Fernandez, responsable d'équipe gestion administration du personnel
- monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe service prévention des fraudes

**§ 15 - Directeurs et responsables de services au sein de la plateforme régionale de production :**

- monsieur Thierry Geffard, directeur territorial de la plateforme régionale de production
- madame Emmanuelle Levasseur, directrice de la plateforme Centre
- madame Sophie Lamouroux, directrice adjointe de la plateforme Centre
- madame Christine Méraud, directrice de la plateforme Est
- monsieur Henri Alexandre, responsable de services des plateformes Nord, Ouest et Sud
- madame Phuong Dufays-Nung, directrice de la plateforme Ouest
- madame Sophie Renault, directrice de la plateforme Nord
- monsieur Jean-Paul Azzopardi, directeur de la plateforme Sud

**§ 16 - Collaborateurs :**

- 1. au sein du service relations sociales et qualité de vie au travail :
  - madame Séverine Enea,
  - monsieur Gilles Favier,
  - madame Isabelle Jeanneteau
  - madame Juliette Monnehay,
  - madame Virginie Morisseau,
- 2. au sein de la direction sécurité des personnes et des biens :
  - monsieur Cyril Réjasse, responsable sécurité des personnes et des biens (territoire Limousin)

- 3. au sein de la direction métiers-service gestion des droits :
  - o madame Martine Bore-Gesta, juriste

### **Article 15 - Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

### **Article 16 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine . Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

### **Article 17 - Abrogation et publication**

La décision NAq n° 2021-34 DS DR du 2 juillet 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Bordeaux, le 19 juillet 2021.

Alain Mauny,  
directeur régional  
de Pôle emploi Nouvelle Aquitaine